BUDGET PRIMITIF 2012 -2

Objet: PRESENTATION DE LA MISSION 05 - RESEAUX DE DEPLACEMENTS ET DE SES PROGRAMMES

Mes Chers Collègues,

La mission 05 – Réseaux de déplacements regroupe l'ensemble des actions mises en œuvre par le Conseil général sur les routes départementales et les voies de circulation douces. Dès 2004, j'ai souhaité que le retard conséquent qui avait été pris sur les routes mais aussi sur les voies de circulations douces soit rattrapé pour donner à l'Oise les moyens de son développement social, économique et touristique. La politique publique départementale, comme le fait apparaître le tableau ci-dessous, qui répond à une compétence obligatoire pour les routes et facultative pour les voies de circulation douce, se veut très volontariste.

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Dépenses obligatoires	9.390.000,00	38.735.203,23
Dépenses volontaires	42.000,00	5.286.544,12
Total	9.432.000,00	44.021.747,35

Pour la mettre en œuvre, j'ai choisi de vous proposer **3 programmes** qui couvrent l'ensemble des problématiques de gestion d'un patrimoine de réseaux de déplacements, à savoir la construction, la conservation en bon état d'entretien et l'exploitation.

Il s'agit des programmes :

- 05-01 Plan routier pluriannuel
- 05-02 Développement et amélioration de la sécurité des réseaux de déplacements
- 05-03 Exploitation des réseaux de déplacements

La mobilité constitue un véritable enjeu pour l'Oise dans un contexte où la construction d'infrastructures routières nouvelles s'avère de plus en plus complexe et assujettie à la résolution de problèmes environnementaux, administratifs, financiers et d'acceptabilité locale. Les lois Grenelle I et II ont ainsi alourdi les procédures demandant de plus en plus d'études précises et l'on observe un net enchérissement des coûts liés aux mesures compensatoires.

Pourtant, les besoins de mobilité ne vont pas cesser de croître surtout dans un département rural et à un moment où le développement de motorisations sans émission de gaz à effet de serre va venir, au moins dans un premier temps, lever l'un des freins à l'usage de l'automobile.

Avant tout, associée à l'image négative de l'insécurité au volant, du bruit et de la pollution, des congestions de circulation, la route souffre d'un déficit d'image environnementale et sociétale de plus en plus marquée mais injustifiée. Elle sera en effet toujours indispensable à la mobilité : outre les voitures, les transports publics par autocar et autobus en ont besoin pour circuler tout comme les vélos. C'est aussi un vecteur essentiel du désenclavement des zones rurales et un pourvoyeur d'activités et d'emplois directs et indirects important pour le dynamisme économique territorial ; ce peut-être enfin un surprenant refuge pour la faune et la flore chassée des champs agricoles.

Il faut donc s'attacher à privilégier l'intermodalité (relier tous les modes de déplacements entre eux) dans un contexte contraint avec l'objectif de permettre un accès à la mobilité pour tous.

Pour cela, il nous faut appréhender la mobilité sous l'angle global d'une complémentarité entre la route, les transports en commun et les voies douces pour l'ensemble des usagers y compris les personnes handicapées.

Depuis 2004, nos actions ont été nombreuses dans ces domaines. Ainsi, le plan routier à 15 ans a été adopté en 2006 et je vous rappelle qu'au-delà des grands itinéraires interrégionaux qui y sont prévus, ce ne sont pas moins de 11 déviations d'agglomération qui sont en cours d'étude. Car, dans notre département, si les réseaux de déplacements Nord/Sud sont en général rapides et bien développés, les déplacements Est/Ouest ne sont pas à la hauteur des enjeux économiques et sociaux de notre département.

Malgré les difficultés liées aux procédures contraignantes, nos services ont redoublé d'efforts et ce ne sont pas moins de 11 projets qui ont été déclarés d'utilité publique depuis l'adoption du plan routier.

Quasi inexistantes en 2004, les voies de circulations douces connaissent de mois en mois, au travers du développement de la Trans'Oise, un véritable essor tant en termes de réseau disponible que de fréquentation. Le schéma directeur des circulations douces que nous avons adopté lors de notre réunion consacrée au vote du BP 2011 nous permet désormais de fédérer et de coordonner les projets portés par le département et ceux qui le sont par les communautés de communes et les communes.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) et de notre politique de développement des infrastructures de circulations douces, il est étudié, lors de chaque rénovation lourde de chaussée sur routes départementales, en agglomération et hors agglomération, la réalisation de bandes cyclables dans les limites de la route existante.

Concernant les opérations nouvelles, l'opportunité de réaliser une voie de circulation douce ou le balisage d'un itinéraire de substitution est maintenant systématiquement étudiée.

Une attention toute particulière est portée à l'accessibilité des voies de circulations douces et c'est ainsi qu'est conçue la Trans'Oise.

Pour accompagner les Isariens dans leurs déplacements, les services chargés de l'exploitation des routes et des transports ont uni leurs efforts à ceux du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Oise pour offrir la meilleure information combinée sur l'état des routes et des transports en commun.

Développé dans le cadre du Système Intègré de Services à la Mobilité de l'Oise (SISMO), le site Oise-mobilité.fr donne en temps réel les informations sur les incidents signalés par les exploitants de réseaux de transport collectif et, ce sont maintenant les agents d'exploitation qui remontent les informations sur l'état du réseau routier départemental.

D'ores et déjà, chaque Isarien a la possibilité de s'abonner à des alertes mail ou SMS pour avoir les informations sur :

- les retards dans les transports en commun,
- les chantiers sur les routes de l'Oise,
- les accidents ou bouchons sur les routes départementales.

Des efforts très importants sont consacrés à la modernisation des outils d'exploitation des réseaux de déplacements notamment pour la période de viabilité hivernale. Un travail conséquent a été réalisé en lien avec les exploitants agricoles, les communes et la préfecture pour coordonner l'action lors des opérations de déneigement et ainsi palier la disparition des services de l'Etat sur le territoire.

Confirmer et renforcer un service public des routes constitue l'une de nos priorités que j'ai voulu, entre autres, symboliser par l'animation qui sera faite tout au long de cette année autour des 200 ans d'existence réglementaire des routes départementales.

C'est à partir de ce nouveau cadre que le **rapport 201** qui suit et que je soumets à vos délibérations vous est présenté.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après, l'ensemble des crédits correspondants à la mission 05 - Réseaux de déplacements.

Section de fonctionnement (en €)

Total	9.432.000	461.600
Dépenses	Recettes	
Section d'investissement (en €)		Dépenses
	Recettes	
Total	44.021.747,35	-
Crédits budgétaires gérés sous AP	43.291.747,35	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	730.000,00	-
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Demandes d'AP en €		41.103.100

		Fonctionnem	nent (en €)	Investissement (en €) AF		AP
	Programmes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	(en €)
05-01	Plan routier pluriannuel	-	-	20.913.781.90	-	24.588.500,00
05-02	Développement et amélioration de la sécurité des réseaux de déplacements	42.000,00	445.000,00	21.228.411,32	-	15.014.600,00
05-03	Exploitation des réseaux de déplacements	9.390.000,00	16.600,00	1.879.554,13	-	1.500.000,00
	TOTAL	9.432.000,00	461.600,00	44.021.747,35	-	41.103.100,00

Yves ROME Sénateur Président du Conseil général de l'Oise

Yves ROME Sénateur Président du Conseil général de l'Oise

BUDGET PRIMITIF DE 2012

Objet: PRESENTATION DE LA MISSION 06 - TRANSPORTS ET DE SES PROGRAMMES

Mes Chers Collègues,

A la suite du rapport sur les réseaux de déplacements, je vous propose de vous présenter la mission 06 Transports parce qu'il n'y a pas d'opposition à rechercher entre modes de déplacement mais bien de la complémentarité. En effet, le développement des transports collectifs interurbains et scolaires plus performants, plus attractifs et accessibles constitue également l'une des priorités de notre collectivité au bénéfice de la mobilité de nos concitoyens et notamment des plus fragiles. Cette priorité nous l'avons affirmée dès 2005 avec l'adoption de notre Agenda 21 parallèlement à notre volonté de moderniser nos infrastructures routières et d'étendre un réseau départemental de voies douces.

Depuis 2004, nos actions ont été nombreuses dans ce domaine avec l'aide de notre premier partenaire qu'est le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO).

Conformément à la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI), le département a la charge de l'organisation des transports interurbains et scolaires en dehors des périmètres de transports urbains. Toutefois, le rôle du département ne se limite pas à l'exercice de ses seules compétences ainsi que le fait apparaître la distinction opérée entre la part des dépenses obligatoires, correspondant à l'exercice des compétences que lui ont transférées les lois de décentralisation en matière de transport, et celle des dépenses facultatives correspondant à la politique ambitieuse qu'a souhaité mettre en œuvre notre collectivité en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Dépenses obligatoires	66.461.631	2.615.262
Dépenses volontaires	5.950.000	-
Total	72.411.631	2.615.262

Aussi, pour rendre compte de notre politique en la matière, j'ai choisi de vous proposer les **2 programmes suivants**. Il s'agit des programmes :

- 06-01 Développement des transports en commun,
- 06-02 Adaptation des transports en commun aux personnes à mobilité réduite.

Concernant le programme 06-01, la mise en place au 1er janvier 2009 des nouvelles délégations de service public de transports a significativement contribué à l'amélioration du service rendu en particulier par :

- la mise en place d'un tarif très attractif du billet à 2€ maximum qui a un effet levier indéniable sur la croissance de la fréquentation ;
- la création de nouvelles lignes et le renforcement de celles existantes avec le maintien d'un minimum de liaisons pendant les vacances scolaires.

Plus de 540 cars desservent ainsi le réseau départemental et ses 63 lignes interurbaines régulières avec un service spécifique pour les communes rurales. Pour les scolaires, notre objectif est double, simplifier et fiabiliser le déplacement des élèves et soutenir financièrement les familles. En effet, j'ai souhaité, malgré le contexte difficile que nous connaissons, conserver la gratuité des transports scolaires, ce qui représente une aide moyenne de **900 € par élève et par an**.

Par ailleurs, la création en 2006 du SMTCO sous l'impulsion du Conseil général a permis de réunir toutes les Autorités Organisatrices de Transport (AOT) opérant sur le territoire départemental dans l'objectif de renforcer de manière significative l'interconnexion de l'ensemble des réseaux par la convergence des services, l'harmonisation des tarifs et la coordination de l'information voyageurs.

A cet égard la mise en œuvre depuis 2 ans du Système Intégré des Services à la Mobilité de l'Oise (SISMO) auquel le Conseil général collabore activement en appui des équipes du SMTCO et qui verra son achèvement courant 2012, offre aux usagers une multitude de services :

- une information voyageur complète en agence de mobilité, sur internet (www.oise-mobilite.fr), dans tous les véhicules et aux principaux arrêts ;
- une centrale de réservation des TAD et de taxis ;
- un système billettique offrant des supports de titres rechargeables, personnalisés, multi-réseaux en attendant le titre unique ;
- un système d'alerte SMS et email en temps réel des perturbations survenant à la fois sur les réseaux de transport publics (retards, annulations...) mais aussi affectant les conditions de circulations du réseau routier (chantiers, accidents, bouchons...).

Concernant le second programme, notre action en faveur de l'accessibilité des transports publics est exemplaire à plusieurs titres :

- le service Oise Mobilité Transport Adapté (OMTA) confié à LIBÉOLE au terme d'une procédure de délégation de service public, a permis pour les personnes lourdement handicapées un accès non seulement aux trajets domicile-travail mais aussi à ceux de la vie courante ;
- notre schéma directeur d'accessibilité, adopté en 2010, verra sa première concrétisation en 2012 par la mise en place d'un transport à la demande de substitution pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'utiliser les mêmes lignes de car, aux mêmes horaires et au même tarif que n'importe quel usager.

C'est à partir de ce nouveau cadre que le **rapport 202** qui suit, et que je soumets à vos délibérations, vous est présenté.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après l'ensemble des crédits correspondants à la mission 06 – Transports :

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	72.411.631	4.683.833

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	2.615.262	•
Crédits budgétaires gérés sous AP	2.615.262	1
Crédits budgétaires gérés hors AP	-	-

Demandes d'AP en €	715.000
--------------------	---------

		Fonctionnen	nent (en €)	Investissem	ent (en €)	AP
	Programmes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	(en €)
06-01	Développement des transports en communs	59.506.631	2.303.833	1.900.262	570.079	-
06-02	Adaptation des transports en commun aux personnes à mobilité réduite	12.905.000	2.380.000	715.000	-	715.000
	TOTAL	72.411.631	4.683.833	2.615.262	-	715.000

Yves ROME Sénateur Président du Conseil général de l'Oise

BUDGET PRIMITIF DE 2012

Objet: PRESENTATION DE LA MISSION 04 - DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES
ET SES PROGRAMMES

Mes Chers Collègues,

Pour présenter la mission 04 – développement durable des territoires, il convient de rappeler préalablement que le choix de cette 4^{ème} mission correspond à l'affirmation d'un projet et d'une volonté pour le département posés dès 2005 avec notre premier Agenda 21.

Cette politique publique départementale constitue notre réponse aux défis qui se posent à nous en termes de dimension territoriale du développement.

Pour la mettre en œuvre, j'ai choisi de vous proposer **5 programmes** au cœur des trois piliers du développement durable à savoir l'économie, le social et l'environnement.

Il s'agit des programmes :

- 04-01 Aide aux communes,
- 04-02 Aménagement, logement et politique de la ville,
- 04-03 Environnement et développement durable,
- 04-04 Développement de l'attractivité de l'Oise,
- 04-05 Outils spécifiques de développement au service des territoires.

Chacun de ces programmes poursuit un objectif d'équité territoriale visant, quels que soient les atouts des territoires départementaux, à :

- favoriser leur développement solidaire et équilibré,
- en renforcer la compétitivité et leur attractivité.

A elle seule, la mission 04 représente plus de 78 M€ et concourt à la transversalité de nos interventions gage de leur efficacité. Avant que chacun des rapports qui suivront (301 à 305) ne viennent vous présenter les points forts des 5 programmes dont il s'agit, il convient de souligner que d'autres programmes d'autres missions, s'ils ne concourent pas exclusivement à notre politique de développement durable, y contribuent d'une certaine façon en termes d'équité sociale et de réussite éducative notamment.

L'aide aux communes est constituée d'un panel d'environ 70 dispositifs qui s'articulent autour de 8 grandes thématiques prioritaires du département (Education/Jeunesse, développement économique, ressources naturelles/environnement, monde rural/services à la population, logement social, urbanisme et planification, préservation et mise en valeur du patrimoine, projets liés à l'exercice de compétences départementales). Elle permet d'accompagner les communes et leurs groupements dans leurs projets d'équipement. Ces mêmes collectivités bénéficient également de l'appui et de l'assistance des outils d'aménagement et de développement que nous avons créés, afin de garantir une réalisation rapide des équipements au moment où l'Etat se désengage de ses missions d'ingénierie locale et où les procédures se complexifient.

Il s'agit de :

- l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO),
- la Cap'Oise,
- la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO),
- l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO).

L'accompagnement du département auprès des collectivités se veut le plus complet et le plus stratégique possible en matière d'enjeux pour l'avenir.

Ainsi, s'il s'exprime au travers du soutien à des projets plus classiques liés au patrimoine bâtimentaire des communes ou à leurs VRD, il s'exprime également par le soutien à des projets relevant de problématiques environnementales fondamentales et/ou émergentes telles que l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets, ou les circulations douces.

Basées sur une véritable solidarité et péréquation des richesses, les aides apportées sont, par l'intermédiaire des taux d'intervention, adossées aux potentiels et richesses de chaque commune. C'est ainsi qu'au titre de l'aide aux communes, et sur un territoire qui compte une majorité de communes rurales, le département assure un rôle de bouclier territorial en même temps que de bouclier social par les bonifications directement liées aux efforts entrepris en matière de logements sociaux ou d'adaptabilité aux différents handicaps.

Un certain nombre de mesures simples et concrètes contribueront en 2012 à renforcer encore la capacité de soutien du département aux projets locaux comme au secteur économique local avec :

- la suppression des tranches financières pour privilégier l'articulation de tranches fonctionnelles plus propices à une meilleure concordance entre les financements apportés et la réalisation effective des travaux.
- la réduction des AP « dormantes » rattachées à des opérations abandonnées ou non abouties,
- un meilleur calibrage de la durée de validité des subventions.

A ce titre, il est important de préciser que l'aide aux communes continue de constituer un effet levier important pour notre réseau de PME puisque 1€ de subvention du département génèrent près de 4 € de travaux grâce notamment à la reconduction du plan de soutien à l'investissement qui a renforcé cet effet positif.

Le niveau d'aide, comme vous le proposera le rapport **301**, sera cette année encore particulièrement élevé contribuant ainsi à la vitalité du département.

L'aménagement, le logement et la politique de la ville. L'aménagement porte sur deux actions principales, l'aménagement foncier et l'aménagement des voies d'eau. La première constitue une compétence obligatoire du département transférée par la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. Elle offre la possibilité au département d'améliorer les conditions d'exploitation, des propriétés agricoles ou forestières, d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et de contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal défini dans les plans locaux d'urbanisme, les cartes communales... Quant à l'aménagement des voies d'eau, force est de constater que c'est en dehors de toute compétence légale que notre collectivité s'est investie, mais dans le souci constant de favoriser la vitalité économique du territoire. Il s'agit par exemple de notre implication dans la mise à grand gabarit de l'Oise. Par ailleurs, la volonté forte des collectivités concernées dans le cadre de la mise en place des plateformes multimodales liées au Canal Seine Nord-Europe, celle du Noyonnais pour ce qui concerne notre département, conjuguée aux retombées économiques attendues de ce projet et à son impact sur la lutte contre les inondations, a permis de mobiliser des financements en dehors du cadre normal des contrats de projets Etat/Région.

La mise en œuvre des actions urbanisme, logement et politique de la ville a pour objectif d'assurer une cohérence entre les politiques de l'habitat et les documents d'urbanisme quel que soit leur niveau d'élaboration. Elle vise à répondre aux besoins en logement de tous les publics à commencer par les ménages isariens mais aussi des publics plus spécifiques tels que les plus défavorisés, les jeunes, les personnes en perte d'autonomie ...

Au-delà de l'offre de logements, l'ensemble de nos missions vise également à :

- adapter l'offre de services aux besoins des populations ainsi logés (accès aux soins, accès aux droits, lutte contre l'échec scolaire, prévention de la délinquance) afin de les accompagner efficacement dans leur démarche d'insertion socio professionnelle,
- améliorer le cadre de vie en participant aux dispositifs spécifiques de la politique de la ville et de rénovation urbaine.

L'environnement et le développement durable. Le département s'est engagé dès 2005 dans une démarche ambitieuse et volontaire en matière de développement durable à travers l'adoption de son Agenda 21.

Conçu comme un véritable outil de dialogue et de partenariat avec notamment la création du Conseil Départemental de Développement Durable de l'Oise (CDDO), notre Agenda 21, dont les actions étaient réalisées ou en cours de réalisation à 78 %, a donné lieu à une première actualisation lors du Budget Primitif de 2011 pour en renforcer la dimension stratégique à l'aune de nos priorités et tout particulièrement en termes :

- d'exemplarité dans la gestion durable de notre patrimoine et de nos compétences,
- de soutien permanent aux activités économiques solidaires et sociales,
- d'accessibilité pour tous à l'ensemble du territoire,
- de gestion durable de la biodiversité et des ressources,
- de développement territorial isarien équilibré et durable.

Cette démarche confirme, si besoin était, la volonté du Conseil général d'inscrire de façon pérenne dans ses politiques les grands principes de développement durable à l'échelle du département en lien avec les acteurs présents sur le territoire ainsi qu'avec les Isariens.

Les actions majeures de ce programme concernent la politique de l'eau et de lutte contre les inondations, le traitement des déchets et l'ensemble des actions comprises dans notre l'Agenda 21 actualisé en matière d'éducation à l'environnement, d'énergies renouvelables, d'éco-citoyenneté et d'espaces naturels et sensibles.

La demande, actuellement en cours, de labellisation de l'Agenda 21 auprès du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement s'inscrit dans une volonté de dynamique de nos actions dédiées, qui seront confortées par un important travail de mise en place et de suivi d'indicateurs.

La protection de la ressource en eau, du prélèvement au traitement

Fournir de l'eau de qualité à un prix raisonnable demeure une priorité départementale. Le département s'attache à accompagner les communes dans leurs travaux de mise aux normes des dispositifs d'assainissement. Comme nous nous y étions engagés, nous avons poursuivi en 2011 notre soutien pour la remise à niveau du parc de stations d'épuration ou la construction de nouvelles stations spécialement dans les communes rurales qui n'avaient pu faire d'autres choix que de différer leurs travaux de mise aux normes de leur assainissement. En moyenne, le département y consacre de 5,5 M€ à 7M€ par an.

Dans ce domaine comme dans celui plus général de l'ingénierie locale, il met gratuitement à la disposition des communes et de leurs groupements (plus d'une centaine à ce jour), les outils qu'il a su faire évoluer tels que le SATESE, le SATEP et la CATER.

Ces efforts seront poursuivis en 2012 seul ou en complément des Agences de l'Eau.

La réduction des déchets et leur valorisation

En 2010, l'adoption du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) a constitué le point de départ d'une véritable politique de prévention et de recyclage de nos déchets.

La mise en place d'un observatoire départemental des déchets pour s'assurer de la réalisation des objectifs, ajoutée à toute une série de mesures d'accompagnement en direction des communes et de leurs groupements, ont permis de donner une réalité à cet ambitieux programme.

Sont ainsi soutenues au titre de l'aide aux communes depuis 2011 :

- les études d'amélioration du service public de gestion des déchets,
- les travaux de création de recyclerie avec l'objectif d'en créer 10 à horizon 2018,
- l'acquisition par les EPCI de composteurs redistribués aux Isariens avec un objectif de couverture de 15 % des foyers à horizon 2012 et de 25% des foyers à horizon 2018,
- la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs du tri en 2011, dont la mission sera d'encourager les habitants à limiter, à la source, leur production de déchets ménagers. Cette démarche citoyenne de prévention, qui s'inscrit dans la continuité du PDEDMA, vise à limiter les besoins de construction de nouvelles structures coûteuses de traitement des déchets.
- Certaines de ces mesures ont également bénéficié aux associations qui, depuis le milieu d'année, ont recruté des personnes en contrats aidés sur cette thématique du tri et de la réduction des déchets grâce au dispositif « Coup de pouce pour l'emploi ». Cette initiative du département permettra à terme le recrutement de 500 personnes en contrats aidés.

La promotion d'une consommation raisonnée en énergie

Dans ce domaine, le département a su adapter ses interventions et intensifier ses partenariats. L'accord cadre avec l'ADEME a été renouvelé sur la période 2009/2011. Il porte sur 39 actions qui chacune contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Un plan climat énergie territorial est en cours de réalisation en lien avec le schéma régional Climat, air et énergie. Il servira de base au prochain rapport sur la situation en matière de développement durable pour 2012 à la présentation duquel la loi Grenelle 2 assujettit les départements et les régions ainsi que les EPCI de plus de 50.000 habitants.

Depuis 2008, le département, au travers de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et de l'association « les ateliers de la Bergerette », favorise la création d'espaces info énergie sur tout le territoire départemental appuyé par le réseau des maisons du Conseil général.

Toujours au travers de l'aide aux communes, le département soutient les projets d'énergie renouvelables des collectivités locales et bonifie ses aides aux bailleurs sociaux pour des projets de bâtiments de haute qualité environnementale.

La préservation et le maintien des milieux naturels

Dans ce domaine, le département s'appuie sur son schéma départemental des espaces naturels adopté en 2009, qui définit un programme d'actions sur 10 ans pour 68 sites ENS prioritaires et 179 autres ENS d'intérêt plus local, et a su développer de nombreux partenariats tant avec ses partenaires historiques (le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie/le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement/le PNR Oise Pays de France/le Conservatoire Botanique National de Bailleul...) qu'avec les propriétaires de ces espaces publics et privés.

16 Grands Ensembles Naturels Sensibles (GENS) ont également été identifiés afin de favoriser la prise en compte des continuités écologiques.

Le département intervient également sur les zones humides et les milieux forestiers, en particulier les Marais de SACY et la forêt d'ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE.

Le développement de l'attractivité de l'Oise

Ainsi au-delà de nos propres atouts en termes de richesses naturelles et patrimoniales, le département bien qu'il ne soit pas chef de file du développement économique, s'attache à maintenir un tissu industriel généraliste où les principales filières d'activités sont représentées, ce qui lui a permis de résister davantage que ses voisins picards aux effets de la crise économique.

Face aux effets de la crise, le département a renforcé sa politique volontariste en faveur de l'emploi : créations d'emplois aidés, aides à l'immobilier d'entreprise, soutien à la filière agricole, agro-alimentaire, artisanale et aux commerces de proximité.

Dans ce secteur, il convient :

- de renforcer nos dispositifs d'observation, d'évaluation et de partenariats avec la région, chef de file du développement économique ainsi qu'avec les organismes consulaires ;
- de poursuivre la mise à disposition de zones d'activités qualitatives d'intérêt départemental en donnant un accès haut débit à toutes les entreprises, tout en maîtrisant le foncier et la desserte ;
- de faciliter et de soutenir l'implantation et le développement de structures de formation (ESCOM, Institut LASALLE, internat d'excellence de NOYON...);
- de privilégier les filières d'activités en développement, en particulier le secteur agro-alimentaire et la chimie verte ;

- de continuer à investir dans les plateformes multimodales, facteurs d'emploi, liées à des projets structurants,
- de continuer à soutenir les territoires impactés par les restructurations de sites de défense (Noyonnais...).

Soutien du développement touristique

Le développement touristique doit passer par une politique forte, permettant de renforcer l'attractivité de l'Oise et la création d'emplois.

Le tourisme est générateur d'emplois directs et indirects non délocalisables et contribue à renvoyer une image positive et attractive du territoire. Le département confortera sa politique de développement touristique par la mise en place d'un nouveau plan d'actions sur 3 ans de 2011 à 2014 et la continuité de son soutien à Oise Tourisme.

Ce plan d'action s'appuie sur un bilan positif du Schéma départemental du Développement Durable du Tourisme et des Loisirs 2006/2010 (SDDTL) ; le département a déployé ses efforts pour la mise en œuvre des principales actions définies par ce schéma :

- **développement de l'offre touristique d'accueil** qui se traduit par la création ou la rénovation de 42 gîtes et 153 chambres d'hôtes depuis 2004 dont certains sont labellisés « Tourisme et handicaps »;
- développement du tourisme nature notamment par l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de 97 itinéraires pérennes et par la définition d'un schéma départemental des circulations douces ;
- meilleure information et valorisation des atouts touristiques du département par l'implantation de 61 Relais Information Services (RIS) présentant les points d'intérêt touristiques départementaux.

Le développement du professionnalisme par la formation des acteurs et le développement et la mise en réseau de filière festif / ludique sont deux actions que le département a confié à son partenaire technique privilégié : Oise Tourisme-Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT). Parmi les temps forts menés avec succès par ce dernier :

- l'organisation d'un séminaire avec les offices de tourisme et communautés de communes,
- une opération de valorisation du label Tourisme et Handicaps au château de Saint-Just à BELLE-EGLISE,
- la manifestation Oise Verte et Bleue, qui a atteint un 2011 une fréquentation record de 24.000 visiteurs,

autant d'occasions de rencontres d'échange et de découverte des richesses touristiques de l'Oise.

Parmi les nouvelles pistes d'actions à entreprendre sur la période 2011-2014, se sont concrétisées dès 2011:

- la poursuite de la politique de développement de l'offre d'hébergement touristique, de valorisation du patrimoine et du tourisme nature et l'actualisation des aides départementales correspondantes ;
- le **développement des sports de nature** avec la mise en place d'un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI), des circulations douces et la découverte des espaces naturels sensibles, constituant autant de facteurs de réussite ;

- la valorisation du tourisme d'affaires mise en œuvre par Oise Tourisme, créneau porteur, pour lequel le département possède de nombreux atouts (patrimoine d'exception à proximité de l'aire urbaine parisienne qui concentre un fort potentiel de demande, présence de l'aéroport BEAUVAIS-TILLÉ).

A cet égard la création d'un syndicat mixte de valorisation des retombées économiques de l'aéroport de BEAUVAIS-TILLÉ est relancée.

Haut débit, un département exemplaire

L'Oise est l'un des premiers départements à avoir réalisé un schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) qui doit permettre de favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur articulation avec l'investissement privé. Toutefois cet exercice a mis en lumière le risque d'une nouvelle fracture numérique, territoriale et sociale, liée à la fois à l'écrémage des seules zones rentables par les opérateurs de communications électroniques et à l'absence d'une intervention publique coordonnée et nécessaire faute de financements nationaux adéquats.

Nous sommes aujourd'hui un département exemplaire qui dispose d'une couverture haut débit qui atteint quasiment 100%.

Le passage au très haut débit est une ambition que nous avons. Les montants en jeu nécessitent toutefois un soutien adapté de l'Etat et très certainement une participation des EPCI.

Des outils d'aménagement au service des communes et structures intercommunales

Dès 2004, notre projet politique nous a conduit à réfléchir à des mutualisations de moyens au service de politiques ou objectifs communs à l'ensemble des collectivités territoriales isariennes car répondant aux besoins des territoires et des Isariens.

Avec, dans un premier temps, le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO), le Syndicat Mixte de l'Aéroport de BEAUVAIS-TILLÉ (SMABT), l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (EPFLO) et le réseau des maisons du Conseil Général (MCG), le département a mis en place des outils partenariaux structurants dont les programmes pluriannuels d'investissement ont constitué autant de soutiens significatifs à l'économie départementale et régionale et, pour les MCG, autant de soutiens à l'animation des territoires.

Cette posture s'est révélée essentielle sur fond de Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et de projet de réforme des institutions locales. En effet, faute de moyens et de volonté, l'Etat a totalement délaissé les communes et les structures intercommunales.

Le département a, par conséquent, dû se mettre en capacité de répondre aux besoins d'assistance de tous ordres exprimés par ces mêmes collectivités auprès de lui et contribuer par une adaptation continue de son dispositif de soutien financier à faciliter la réalisation de leurs projets.

Ces initiatives, rappelons-le, se sont faites dans un contexte financier qui a contraint bon nombre de départements à renoncer à ce type de démarches.

Aujourd'hui avec la création de la Cap'Oise, centrale d'achat public du département, de la SAO et de l'ADTO, nous avons fait la preuve d'un département qui a su constamment adapter ses interventions et ses outils pour ne laisser aucune collectivité, aucune entreprise et plus généralement aucun de ses partenaires et Isarien sur la touche, réussissant ainsi à contrecarrer les effets d'une réforme territoriale qui souhaite limiter l'action et l'ambition des départements.

60.295.000

Ce sont ces particularités dont nous sommes fiers, qui servent de cadre aux rapports qui suivent, et que je soumets à vos délibérations, vous sont présentés :

• pour le 301 – le programme de l'aide aux communes ;

Demandes d'AP en €

- pour le 302 le programme relatif à l'aménagement, le logement et à la politique de la ville ;
- pour le 303 le programme relatif à l'environnement et au développement durable ;
- pour le 304 le programme intéressant l'attractivité du territoire ;
- pour le 305 le programme consacré aux outils spécifiques de développement au service des territoires (EPFLO, Cap'Oise, SAO et ADTO).

Pour votre complète information vous trouverez repris ci-après l'ensemble des crédits correspondant à la mission 04 – Développement durable des territoires :

Dépenses	Recettes
9.884.220	311.400
Dépenses	Recettes
68.388.901,57	518.000
68.068.901,57	-
320.000	-
	9.884.220 Dépenses 68.388.901,57 68.068.901,57

	Programmes	Fonctionnem	ent (en €)	Investisseme	ent (en €)	AP (en €)
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
04-01	Aide aux communes	129.500		45.000.000		45.000.000
04-02	Aménagement, logement et politique de la ville	1.097.620	21.400	18.026.177,85	518.000	9.295.000
04-03	Environnement et développement durable	2.933.300	190.000	580.000		500.000
04-04	Développement de l'attractivité de l'Oise	5.723.800	100.000	4.782.723,72		5.500.000
04-05	Outils spécifiques de développement au service des territoires	PM. 350.000 € sur le programme 11-02 (subvention ADTO)	-	-	-	-
	TOTAL	9.884.200	311.400	68.388.901,57	518.000	60.295.000

BUDGET PRIMITIF DE 2012

Objet: PRESENTATION DE LA MISSION 07 - EDUCATION JEUNESSE ET DE SES PROGRAMMES

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L.213-2 du code de l'éducation, le département a la charge des collèges. A ce titre, il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

Le département assure également l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique dans les collèges dont il a la charge.

Le rôle du département ne se limite pas pour autant à l'exercice de ses seules compétences ainsi que le fait apparaître la distinction opérée entre la *part des dépenses obligatoires*, correspondant à l'exercice des compétences que lui ont transférées les lois de décentralisation en matière d'éducation, et celle

des dépenses facultatives correspondant à la politique publique ambitieuse qu'a souhaité mettre en œuvre notre collectivité en matière d'éducation et pour la jeunesse, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Compétences obligatoires	16.265.975	21.298.043
Compétences volontaires	8.671.253	7.665.000
Total	24.937.228	28.963.043

C'est ainsi qu'avec l'appui de la communauté éducative, de ses partenaires associatifs, le Conseil général a su assurer aux collégiens et aux jeunes isariens, une éducation de qualité, ouverte sur l'avenir.

C'est dans cette volonté de contribuer à l'égalité des chances que sont poursuivis quatre programmes :

- 1- Le programme patrimoine immobilier d'enseignement,
- 2- Le programme soutien aux acteurs du territoire,
- 3- Le programme accompagnement des familles,
- 4- Le programme collège numérique et développement des usages.

L'excellent maillage de notre territoire en 66 collèges publics est un facteur d'attraction et un gage de service de grande qualité à la population.

L'action départementale est visible au premier chef dans la qualité de ce patrimoine scolaire, son parfait état d'entretien et de maintenance qui contribue à la qualité de l'accueil de l'ensemble des membres de la communauté éducative, et particulièrement des élèves. Elle se révèle à tout instant propice à favoriser l'épanouissement de ceux-ci. Ce niveau d'exigence sera maintenu.

L'accueil, c'est aussi celui des enseignants dans des locaux toujours mieux adaptés à l'exercice de la pédagogie en intégrant les technologies numériques à la pointe de la modernité. Ainsi, l'année 2011 aura-t-elle vu s'accomplir notre projet ambitieux du collège numérique avec :

- le très haut débit Internet dans l'ensemble des collèges publics (et privés) ;
- la mise à disposition de la ressource informatique en ligne au plus près de chaque tableau, dans chaque classe avec le câblage informatique généralisé à la totalité des locaux des collèges ;
- un niveau d'équipement incomparable en ordinateurs, vidéoprojecteurs, tableaux numériques interactifs, classes mobiles et divers équipements numériques dont les dotations sont désormais liées aux projets développés par les établissements.

La qualité du service apporté par le département à chaque collège résulte d'une organisation transversale des services départementaux, coordonnée et performante (DEJ, DIL, DDN, Sports, MDA, Enfance et famille, Culture, DRH, transports, etc.) tant sur le champ de la gestion patrimoniale et du fonctionnement matériel des collèges que sur celui du soutien apporté aux projets éducatifs, culturels ou encore liés à la santé des collégiens.

Cette qualité de service tient également à l'importance du service public départemental de la restauration scolaire. Le Conseil général de l'Oise est en effet le premier restaurateur du département avec

3.500.000 repas servis par an dans 66 services de restauration. Au-delà de ces aspects quantitatifs, le Conseil général investit le champ de la qualité au travers d'actions de développement de la compétence des agents de restauration et de celles d'amélioration continue de l'offre (manger autrement, saison, local, bio, repas thématiques, découverte du goût, etc.).

Pour les 13 collèges antérieurement desservis par des cuisines centrales situées en lycées et pour l'internat d'excellence de NOYON, la mise en service de la cuisine centrale à LIANCOURT à la rentrée scolaire de septembre 2012 confirmera l'implication du département dans sa recherche permanente de la performance.

La poursuite de la réussite des élèves se concrétise également par la réalisation de notre programme d'internats d'excellence : après celui du collège Fernel à CLERMONT et celui de NOYON rattaché au collège Pasteur à NOYON, deux nouveaux internats d'excellence verront le jour en 2013 et 2014, respectivement au collège Anatole France à MONTATAIRE et au collège Henri Baumont à BEAUVAIS, profitant également des financements de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), au titre des investissements d'avenir.

L'ensemble de cette action est conduit avec le souci permanent de l'optimisation des investissements et des dépenses :

- La programmation pluriannuelle des investissements est maîtrisée en liaison avec la gestion de la carte scolaire dont la compétence est partagée avec l'Education nationale. Une étude approfondie est conduite par les services départementaux pour permettre l'affectation des élèves au plus près des ressources disponibles en accueil, avec une vision quinquennale intégrant les prévisions d'évolution des effectifs, les impacts de l'urbanisation et des déplacements de population. Car si la capacité de nos collèges publics est globalement largement excédentaire, les pressions démographiques sont inégales selon les territoires ;

- Les dotations de fonctionnement des collèges publics sont maîtrisées malgré l'impact sans cesse grandissant du coût des énergies, les dépenses dites de viabilisation (chauffage, électricité et eau) représentant en moyenne 48 % du montant de ces dotations. Les contrats de chauffage, dont le département assure la maîtrise, ont incontestablement permis d'amortir l'impact financier de cette hausse. La répartition des dotations de fonctionnement est calculée en prenant en compte les caractéristiques de chaque collège, l'analyse de leur gestion et des historiques de leur fonctionnement mais aussi le niveau de leurs réserves financières.

Le Conseil général, soucieux de l'avenir de l'ensemble des collégiens isariens, soutient – dans la limite des dispositions réglementaires – les 15 collèges privés sous contrat d'association : à ce titre sont maintenus, dans le présent projet de budget, les niveaux d'une part, de sa contribution financière au forfait d'externat (application de notre protocole d'accord), et d'autre part, de subvention de leurs investissements dans le cadre des dispositions de la loi FALLOUX.

L'éducation, par nature multiple et diversifiée, ne s'arrête pas au sortir de la salle de classe. Elle s'inscrit dans toutes les étapes de la vie du collégien et se nourrit de tous ses échanges, de toutes ses rencontres.

Multiplier les portes d'entrée sur le monde, c'est aussi multiplier pour le jeune les chances de réussir son parcours scolaire, son parcours professionnel, d'orienter sa vie selon ses propres choix.

Voilà le fondement même du projet éducatif départemental mis en place par notre majorité dès 2005 et dont l'ensemble des actions a pour vocation de faire de nos jeunes Isariens des adultes autonomes, responsables et créatifs.

Evidemment, notre volonté politique va bien au-delà de nos seules obligations liées aux transferts de compétences.

Notre projet éducatif sera maintenu et une attention toute particulière sera portée à deux domaines afin de maintenir la dynamique de nos dispositifs de réussite éducative :

- les projets éducatifs locaux (PEL) qui pour répondre pleinement à leurs objectifs, à savoir le développement de projets impliquant des adolescents en particulier en milieu rural, devront mobiliser davantage encore nos partenaires. Sera privilégiée l'émergence de projets mobilisant plusieurs communes aux côtés de structures locales (centres sociaux ruraux, associations..) afin de mutualiser moyens et ressources dans l'optique de proposer une offre culturelle et de loisirs aux jeunes, quasi inexistante dans certains secteurs du département. Conflits entre jeunes, amélioration de l'estime de soi, comportements déviants sont également des axes développés dans les PEL s'appuyant sur des méthodes de contournement (pratiques sportives, arts du cirque, médiation entre jeunes,...) pour mobiliser les jeunes et leur faire prendre conscience de leur potentiel. Ils constituent un vrai levier et leur approche nouvelle des enjeux attire manifestement les jeunes.
- *l'éducation à la santé en milieu scolaire* dont la mise en œuvre devra davantage encore mettre l'accent sur le couple équipes éducatives/travailleurs sociaux.

Bien évidemment, dans le cadre plus général de l'appel à projets commun lancé en partenariat avec l'Education nationale en mars 2012, de nombreux collèges auront l'opportunité de concrétiser les projets qu'ils veulent porter dans les domaines de la citoyenneté, de la lutte contre les discriminations, de l'éducation au développement durable, de la mémoire et de l'Histoire, avec notre soutien et notre accompagnement.

Créativité, autonomie, mobilité, nécessaires à l'épanouissement de chacun dans l'espace social : autant d'objectifs qui constituent également des atouts fondamentaux pour réussir sa vie professionnelle.

Bien consciente de cet état de fait, notre majorité a mis en œuvre et fait évoluer les dispositifs pour accompagner les jeunes adultes isariens dans ce moment charnière de leur vie que constitue la sortie de l'adolescence.

C'est pourquoi, dès 16 ans et selon le cas jusqu'à 25 ou 29 ans, notre département les soutient dans leurs projets d'indépendance, d'autonomie, de mobilité et de créativité : Aide au permis de conduire, Défi'Oise, Jeunes Talents de l'Oise et aide à la mobilité internationale. Plus de 10.400 jeunes en ont bénéficié jusqu'à présent.

C'est à partir de ce nouveau cadre que les rapports qui suivent et que je soumets à vos délibérations vous sont présentés :

- pour le 401 le programme patrimoine immobilier d'enseignement et ses deux actions ;
- pour le 402 les programmes soutien aux acteurs du territoire et accompagnement des familles, ainsi que leurs actions dont les dépenses relèvent de l'exercice des missions obligatoires du département ;
- pour le 403 les mêmes deux programmes précédemment cités et le programme collège numérique et développement des usages ainsi que leurs actions qui correspondent à des dépenses volontaires.

Pour votre complète information vous trouverez repris ci-après l'ensemble des crédits correspondant à la mission 07 - Education et jeunesse :

Section de fonctionnement (en €)	Depenses	Recettes
Total	24.937.228	3.630.000
Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total		

Total	28.963.043	9.100.779
Crédits budgétaires gérés sous AP	26.141.043	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	2.822.000	9.100.779

Demandes d'AP en €	69.080.050
--------------------	------------

		Fonctionnem	Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)	
	Programmes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	(en €)
07-01	Patrimoine immobilier d'enseignement	913.975	-	20.396.445	5.150.779	62.010.050
07-02	Soutien aux acteurs du territoire	17.217.343	-	1.471.598	3.950.000	1.250.000
07-03	Accompagnement des familles	5.533.000	3.630.000	150.000	-	-
07-04	Collège numérique et développement des usagers	1.272.910	-	6.945.000	-	5.820.000
	TOTAL	24.937.228	3.630.000	28.963.043	9.100.779	69.080.050

Yves ROME Sénateur Président du Conseil général de l'Oise

BUDGET PRIMITIF DE 2012

OBJET: PRESENTATION DES MISSIONS:

01 - SOLIDARITE - ENFANCE ET FAMILLES

02 - SOLIDARITE - AUTONOMIE DES PERSONNES

03 - SOLIDARITE - DEVELOPPEMENT SOCIAL, EMPLOI ET FORMATION

Mes Chers Collègues,

La solidarité, avec 354 M€ de crédits en fonctionnement et 5,7 M€ en investissement ainsi que près

43,7 M€ de dépenses de personnel demeure le principal poste de dépenses du département. Elles représentent 38,02 % des dépenses totales du département mais 58,54 % des dépenses réelles de fonctionnement (dépenses de personnel incluses) et 52,10 % de ces dépenses réelles de fonctionnement si l'on exclut les dépenses de personnel.

La solidarité, c'est une multitude d'actions et de dispositifs dans trois grands secteurs d'interventions :

• Enfance et famille : 89 M€

Autonomie des personnes : 162 M€
Développement social : 103 M€

Ce sont dans ces trois grands secteurs que trouve à s'exercer le rôle de bouclier social du département et d'amortisseur de la crise économique et sociale auprès de la grande majorité des Isariens tant les interventions du département en matière de santé publique, d'éducation, de prévention et d'accompagnement social recouvrent tous les âges et étapes de la vie.

Par la mise en œuvre de ses politiques en matière de solidarité, le département, en lien avec les associations et les entreprises habilitées, mobilise près de 10.000 emplois au quotidien.

Le développement de ces interventions se trouve aujourd'hui confronté à une double contrainte en raison, d'une part d'une demande sociale qui s'accroît du fait du contexte économique de crise et des conséquences démographiques du vieillissement de la population, d'autre part, des prestations nationales (APA, PCH, RSA) dont le taux de couverture par l'Etat ne cesse de se dégrader.

Aussi l'ensemble des interventions dans le champ de la solidarité fait l'objet d'une attention particulière, notamment en examinant les évolutions et la politique des actions légales et des politiques volontaristes.

L'actualisation des besoins sociaux au travers notamment des schémas de l'action sociale et médico-sociale permet de fonder les choix en matière d'équipements et services pour une programmation adaptée aux priorités départementales en matière de protection des publics vulnérables ou de prise en charge de la perte d'autonomie des personnes. La politique de contractualisation avec les divers opérateurs sera renforcée au travers de Contrats pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de seconde génération.

Dans ce contexte, la poursuite de l'amélioration de l'organisation de la réponse sociale et médicosociale aux divers publics relevant de la solidarité départementale, implique le recentrage sur les priorités des actions de prévention mises en œuvre par les équipes pluridisciplinaires positionnées dans les relais et les maisons de la solidarité et des familles.

Une politique d'évaluation adossée à la définition des indicateurs de pilotage et à la mise en place de ratios des ressources allouées aux actions conduites permettra d'en renforcer l'efficience et de conforter la pertinence des projets de territoire en faveur des publics cibles des trois directions du pôle solidarité. C'est en appui de cette démarche qu'une évaluation de l'organisation territoriale des services de la solidarité est engagée depuis le mois de septembre pour s'achever en juin 2012. Elle permettra d'associer largement les équipes des relais et maisons de la solidarité et des familles.

C'est aussi dans ce contexte que le budget 2012 confirme l'ensemble des interventions facultatives ou obligatoires qui jalonnent les compétences de la collectivité et permet de poursuivre l'amélioration des dispositifs existants et le développement des équipements et services mis à disposition des Isariens, notamment en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au travers d'un plan d'investissement de près de 6 M€ pour de nouveaux services.

MISSION 01 - SOLIDARITE - ENFANCE ET FAMILLE

	Fonctionnem	ent (en €)	Investissement (en €)		AP (en €)
Mission 01	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Solidarité - enfance et famille	89.021.948	2.010.000	573.690	-	78.690

Le département de l'Oise est parmi les plus jeunes de France avec 11.000 naissances par an. La faible démographie médicale et les problématiques de précarité, santé mentale et foyers monoparentaux concourent à faire de la protection de l'enfance et de la famille une action primordiale. Si nous avons encore aujourd'hui les moyens d'exercer nos compétences obligatoires et de conduire nos politiques volontaristes, il n'en demeure pas moins indispensable de mettre en place des procédures claires et des circuits de décision définis, avec un responsable identifié.

Protection Maternelle et Infantile

Un diagnostic des besoins du territoire a servi de base à une répartition des moyens, pouvant ainsi permettre la réalisation des grands chantiers de la protection maternelle et infantile (PMI) :

- l'agrément et le suivi des assistants maternels et familiaux, la formation des assistantes maternelles, mais aussi l'accompagnement des projets et le suivi des structures d'accueil de la petite enfance concourant à l'amélioration de la qualité de l'accueil du jeune enfant ;
- la mise en conformité et l'optimisation de l'activité des Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) ;

- la prévention médico-sociale avec une priorisation des réponses en fonction des besoins identifiés sur les territoires et l'instauration de permanences de puériculture mobiles.

Les actions prioritaires déclinées pour 2012 :

- il existe actuellement un seul Relais Assistantes Maternelles (RAM) par intercommunalité. Les assistants maternels et familiaux peinent parfois à effectuer les visites dans les délais préconisés. Le Conseil général pourra subventionner deux RAM dans les intercommunalités importantes (de 5.000 habitants et plus) afin de mieux accompagner les familles ;
- les structures petite enfance n'ont que peu de visibilité au niveau des familles. En outre, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) accorde nombre de subventions pour des ouvertures de structures alors que le diagnostic montre que le département est largement couvert. Le département contribue de fait financièrement et n'est pas maître du développement financier. Les subventions étant quasi systématiques, par exemple dès lors qu'une structure offre des repas, elles sont peu lisibles. Il pourrait être envisagé de subventionner différemment en priorisant par exemple les établissements avec accueils spécialisés.

Protection de l'enfance

Dans le but d'accompagner les parents dans leurs fonctions parentales, d'élaborer et de sécuriser un parcours cohérent pour l'enfant, le travail du service protection de l'enfance s'articule autour de quelques axes majeurs :

- l'amélioration de la qualité des prises en charge des enfants accueillis au service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et de leurs familles avec notamment un recadrage du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) dans ses missions premières autour de l'accueil d'urgence ;
- le développement de la prévention avec le développement de l'aide à domicile et sa formalisation sur l'ensemble du territoire départemental ;
- l'adaptation et le développement de l'accueil familial avec l'objectif d'inverser progressivement le nombre des accueils en établissements (60 %) et celui des accueils en famille (40 %);
- la modernisation et le contrôle des établissements et services habilités ;
- le développement des actions de prévention autour des dispositifs d'accueil tels que les Maisons des Adolescents (MDA) et le service de prévention spécialisée.

Les actions prioritaires dans ce domaine concernent :

- Les mineurs étrangers isolés : Avec 144 jeunes pris en charge actuellement, le département de l'Oise se situe au 6° rang des départements métropolitains, ce qui représente une charge de 7,7 M€ pour notre collectivité. L'Etat vient de signer une convention avec le département de la Seine Saint-Denis qui est aujourd'hui le plus impacté en France. Cette convention prévoit que les nouveaux mineurs étrangers arrivant seront répartis entre les départements limitrophes.
 - L'Oise qui est le département le plus impacté des régions Ile-de-France et Picardie ne peut pas accepter une croissance de sa charge. L'Etat a tenté d'imposer l'accueil de mineurs à des établissements de notre département en ne respectant ni l'intérêt des mineurs, ni les règles de la procédure civile.
 - Nous avons donc été amenés à refuser tout accueil supplémentaire et à demander au préfet que conformément aux articles L.221-4 et L.228-5 du code de l'action sociale et des familles, l'accueil de tout nouveau mineur se fasse sur la base d'une « convention signée entre le représentant de l'Etat dans le département et le Président du Conseil général qui doit fixer les conditions dans lesquelles les mineurs accueillis sur le territoire national à la suite d'une décision gouvernementale pour tenir compte de situations exceptionnelles sont pris en charge par le service de l'ASE. Les dépenses en résultant pour le département sont intégralement remboursées par l'Etat ».

• Les assistantes familiales pour lesquelles les procédures d'agrément et de recrutement sont actualisées pour viser une augmentation significative de leur nombre au cours des prochains mois.

MISSION 02 - SOLIDARITE - AUTONOMIE DES PERSONNES

	Fonctionne	ment (en €)	Investisseme	nt (en €)	AP (en €)
Mission	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Solidarité - autonomie des personnes	161.690.395	35.181.228	4.729.608	-	2.599.188

Alors que la réforme de la dépendance, promise depuis plusieurs années, est encore repoussée après le débat national pour lequel tous les acteurs se sont mobilisés, le budget 2012 consacre la poursuite des efforts engagés en matière de services et équipements en direction des personnes âgées ou en situation de handicap.

La révision du schéma de l'autonomie, dont la première phase s'est achevée sur le bilan du précédent schéma et le diagnostic de la situation actuelle, sera complétée en 2012 par une phase de production des propositions pour la période 2013 à 2017.

Ce sera l'occasion du renouvellement de la concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur. Cette étape sera également sensible pour ce qui concerne l'articulation entre le schéma départemental et le schéma régional de l'organisation sociale et médicale (SROSM) en cours de réalisation par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la prise en compte par le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de perte d'autonomie (PRIAC) des besoins du département.

Les priorités à court et moyen termes concernent principalement la consolidation des actions en faveur du maintien à domicile (service de convivialité, modernisation des services d'aide à domicile) et la diversification des modes de prise en charge Personnes âgées/Personnes handicapées.

Les actions prioritaires pour les personnes âgées :

- la consolidation du secteur du maintien à domicile caractérisé par une hausse de 8,77 % des bénéficiaires de l'APA entre 2009 et 2010 et une baisse continue de la part de compensation assurée par l'Etat dont le niveau devrait se situer à environ 26 % en 2012 (50 % en 2002, 33 % en 2007, 28 % en 2011);
- le projet d'EHPAD « hors les murs » sera concrétisé ;
- la mise en place de la télégestion et la transformation des modes de rémunération des structures d'aide à domicile ;
- l'optimisation du réseau des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) avec un accompagnement des restructurations en cours dans ce secteur.

Concernant les personnes en situation de handicap, il s'agira de se concentrer en priorité sur :

- l'hébergement avec un département qui se retrouve financeur unique pour créer des foyers de vie depuis que l'Etat se concentre sur les foyers d'accueil médicalisé qui arrivent aujourd'hui à saturation :
- l'alternative aux placements en Belgique avec pour objectif de positionner 50 % des besoins dans l'Oise (rapatriement des personnes à leur demande et/ou accueil de nouvelles personnes handicapées). Un premier programme de 50 places est d'ores et déjà acté avec l'ARS.

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) :

La faible mobilisation de l'Etat, à l'exception de l'inspection académique et les bonnes relations maintenues avec les associations d'usagers font du partenariat avec le département l'élément structurant des orientations prises par la MDPH.

Elle travaille aujourd'hui sur trois priorités :

- faire face à la forte hausse des demandes liées au handicap (+ 25 % de demandes en 2010), notamment due à l'accroissement du nombre de demandeurs à la recherche d'un complément de revenu, « tentant » de fait de bénéficier de toutes les prestations possibles ;
- développer un accueil plus en proximité en lien avec l'adaptation de l'accueil dans les Maisons de la Solidarité et des Familles (MSF) ;
- un meilleur encadrement des prescriptions, notamment dans l'attribution des quotités d'aide humaine.

MISSION 03 – SOLIDARITE – DEVELOPPEMENT SOCIAL – EMPLOI ET FORMATION

	Fonctionne	ment (en €)	Investisseme	nt (en €)	AP (en €)
Mission	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Solidarité - développement social emploi et formation	102.956.610	62.255.426	368.836	-	258.836

L'aggravation de la crise économique et la précarisation des situations économiques et sociales qui en découlent ont un effet direct sur le niveau d'activité des équipes sociales et invitent à porter une attention particulière au logement des plus démunis, à l'endettement des familles et à la politique de la ville.

Il apparaît absolument nécessaire de conforter et d'améliorer encore notre politique d'insertion dont l'objectif prioritaire est de permettre au plus grand nombre d'accéder à un emploi.

L'action s'articule autour de trois grands axes à savoir :

• Proximité et développement social territorial :

Le réseau de proximité des MSF, la reconfiguration de l'accueil des usagers et des familles, et l'actualisation du système d'information, doivent contribuer à la connaissance des besoins des usagers pour une prise en charge globale.

• Emploi et formation :

La loi RSA a confirmé le département dans son rôle de chef de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA. Le Programme Territorial d'Insertion (PTI) local développé entre mai et octobre 2011 sur le territoire de CREIL-CLERMONT a permis de préfigurer la démarche de contractualisation qui sera développée sur le territoire départemental en 2012.

• Economie solidaire :

Depuis 2005, les initiatives d'économie solidaire, facteur de création de richesse, favorisent le développement local et la participation des populations. L'adoption par la Commission Permanente en février 2011 du schéma de développement de l'économie solidaire permet une démarche constructive de manière transversale et partenariale avec l'ensemble des acteurs engagés dans l'Oise.

Les priorités pour 2012 :

Demandes d'AP en €

- Le renforcement du rôle de chef de file du département sur le Revenu de Solidarité Active (RSA) et sur le retour à l'emploi de ses bénéficiaires, tout en réaffirmant la nécessité de l'engagement des partenaires tels que la région en matière de formation ou l'Etat pour le financement qui relèvent de sa compétence (APRE non financée depuis mai 2011).
- La nécessité de renforcer l'efficience des interventions du département dans la politique de la ville avec un développement des clauses sociales dans la conduite des projets.
- La poursuite du dispositif « Coup de pouce pour l'emploi » jusqu'à l'atteinte des objectifs fixés par l'Assemblée départementale. Par ailleurs, ce dispositif sera élargi aux communautés de communes de plus de 5.000 habitants ayant la compétence « Espaces verts ».

C'est à partir de ce nouveau cadre que les rapports qui suivent et que je soumets à vos délibérations vous sont présentés :

- pour le 501 les programmes de la mission Solidarité enfance et famille ainsi que leurs actions ;
- pour le 502 les programmes de la mission Solidarité autonomie des personnes ainsi que leurs actions ;
- pour le 503 les programmes de la mission Solidarité développement social-emploi et formation ainsi que leurs actions ;
- pour le 504 les budgets annexes sociaux, d'une part, du centre départemental de l'enfance et de la famille, d'autre part, de la pouponnière départementale.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après l'ensemble des crédits correspondant aux trois missions Solidarité (01-02 et 03) :

Dépenses	Recettes
353.668.953	99.446.654
Dépenses	Recettes
5.672.134	-
5.657.134	-
15.000	-
	353.668.953 Dépenses 5.672.134 5.657.134

Yves ROME Sénateur Président du Conseil général de l'Oise

2.936.714

BUDGET PRIMITIF DE 2012

Objet: PRESENTATION DE LA MISSION 08 – CULTURE ET DE SES PROGRAMMES

Mes Chers Collègues,

En matière culturelle, le département exerce des compétences obligatoires limitées. En effet, lui sont confiées uniquement les responsabilités de la Médiathèque départementale, de la gestion et de l'entretien des archives et de notre musée départemental.

Si la clause générale de compétence traduisant la capacité d'initiative des régions et des départements sur le fondement de l'intérêt territorial a été supprimée par la loi de réforme des collectivités territoriales, celle-ci prévoit que la compétence culture, avec le tourisme et le sport, sera partagée entre les communes, les départements et les régions.

Fort de cette compétence facultative, notre collectivité est devenue, au fil des années, un acteur culturel essentiel du département et elle entend le rester.

La politique du Conseil général en matière de culture et de communication repose sur une double volonté :

- la première est de porter une attention toute particulière à l'identité de l'Oise et son attractivité :

Le département jouit d'un patrimoine d'exception qui lui confère une singularité et un rayonnement au-delà de ses frontières. Conscient et fier de cet héritage, le département accorde une grande importance à sa préservation, à sa transmission et à sa promotion ;

- la seconde est de garantir la cohésion sociale du territoire :

En matière culturelle, cela signifie réduire les inégalités d'accès à l'offre culturelle, aux savoirs et à l'enseignement artistique. Le département s'y emploie d'un point de vue territorial, en créant les conditions d'un meilleur accès à la culture et aux pratiques artistiques en tout point du département. Il s'y emploie également d'un point de vue social en développant des actions spécifiques envers la jeunesse et les publics empêchés.

Tenant compte, des particularités géographiques, sociales et historiques de notre département, le Conseil général aborde la culture comme une dimension de l'action publique au bénéfice du plus grand nombre, en se dotant d'une vision transversale qui intègre les politiques sociale, éducative, économique, territoriale, etc. Au travers de ses actions culturelles, le Conseil général poursuit l'ambition d'une culture partout et pour tous.

Je vous propose d'ordonner notre politique culturelle autour des *6 programmes suivants* correspondant à nos interventions et à nos équipements culturels départementaux :

- 08-01 Soutien à la vie culturelle,
- 08-02 Musée départemental,
- 08-03 Médiathèque départementale,
- 08-04 Parc Jean-Jacques Rousseau,
- 08-05 Service départemental d'archéologie,
- 08-06 Archives départementales.

Le Conseil général assume une lourde responsabilité en matière d'accessibilité et de transmission culturelle, que ce soit dans le domaine de la lecture, de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire, du patrimoine, du spectacle vivant, des arts visuels. Pour nombre d'acteurs culturels isariens (théâtres, compagnies, associations culturelles, etc.), le département est aussi aujourd'hui un partenaire de premier plan.

Le département, au-delà de ses compétences obligatoires, subventionne de façon volontaire près d'un millier de manifestations culturelles sur son territoire. Premier partenaire de nombreuses structures culturelles, il participe à la diversité et au dynamisme du tissu associatif culturel local. Son soutien aux créateurs et aux acteurs culturels vise à offrir une culture de qualité sur l'ensemble du territoire et diversifier les publics de la culture, notamment les plus jeunes.

Le festival, *l'Oise en scènes*, inauguré en octobre dernier, témoigne du partenariat constructif avec les acteurs culturels. Conduite en partenariat avec les quatre grandes scènes de l'Oise -Le Chevalet à NOYON, La Faïencerie à CREIL, l'Espace Jean Legendre à COMPIÈGNE et le théâtre du Beauvaisis)-, cette manifestation, qui proposait 28 représentations sur 18 communes isariennes, a réuni près de 3.000 personnes en 2011.

Depuis quelques années, le Conseil général mène également une politique volontariste en faveur de l'éducation artistique et culturelle dans les collèges. Celle-ci repose essentiellement sur le Contrat Départemental de Développement Culturel (CDDC), dispositif porté par le Conseil général en partenariat avec l'inspection académique et la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), qui vise à sensibiliser les élèves à l'art et à la culture par l'expérimentation, la confrontation avec les œuvres et la rencontre avec les artistes et les professionnels de la culture, dans des domaines variés. En 2011, plus de 7.500 élèves ont bénéficié d'une sensibilisation à l'art et à la culture.

Cathédrales, forêts domaniales, abbayes, parcs, châteaux..., l'Oise bénéficie d'un patrimoine d'exception. Le département détient une histoire, des traditions et des savoir-faire singuliers. Ce patrimoine constitue un héritage précieux à préserver, à transmettre et à valoriser.

Le département est un acteur départemental majeur en matière de patrimoine. Il dispose de services patrimoniaux (Archives départementales, service départemental d'archéologie). Il possède par ailleurs des sites patrimoniaux d'exception (Musée départemental, Parc Jean-Jacques Rousseau, sites archéologiques de CHAMPLIEU et de VENDEUIL-CAPLY). Il joue enfin un rôle important de conseiller et de partenaire financier pour la sauvegarde et la rénovation du patrimoine.

Dans ce contexte, la politique patrimoniale du Conseil général repose sur trois objectifs :

- conserver et restaurer le patrimoine bâti et les objets qui lui sont confiés ;
- améliorer la connaissance scientifique de l'histoire de l'Oise et de son identité ;
- transmettre et valoriser cet héritage culturel auprès des Isariens et au-delà de ses frontières.

Les *archives départementales* jouent un rôle déterminant dans cette politique. Elles poursuivent depuis plusieurs années des programmes scientifiques qui visent à approfondir la connaissance scientifique de l'histoire de l'Oise. Au cours des années précédentes, des travaux de recherches ont été conduits. Ils ont donné lieux à la publication d'ouvrages et à la réalisation d'expositions. Ainsi en 2011 plus d'un millier de personnes auront visité, l'exposition consacrée à l'histoire de l'Ecriture dans l'Oise. En 2011, les archives départementales auront aussi collecté plus de 700 mètres linéaires d'archives nouvelles (soit environ 7.000 boîtes d'archives) et 600 photographies.

La préservation et la valorisation du patrimoine font aussi partie des missions du **service départemental d'archéologie**. De par son histoire, l'Oise dispose d'un patrimoine archéologique remarquable qu'il est essentiel d'enrichir, de préserver et de valoriser. En témoignent, la découverture en 2011 de trois fresques de la période gallo-romaine dans l'enceinte de notre Musée départemental, celle d'un arc roman du XIIème siècle à l'abbatiale de SAINT-GERMER DE FLY ainsi que plusieurs milliers d'objets en céramique, en métal ou en os.

L'année 2012 sera l'occasion de redonner à notre patrimoine départemental un nouvel éclat.

Le *musée départemental* à BEAUVAIS, élément essentiel du patrimoine isarien et de notre politique culturelle, bénéficiera de la plus grande attention. Afin de concilier pilotage financier et réouverture au public, l'année 2012 verra la mise en place d'une restauration par tranches fonctionnelles. A l'issue de cette première phase de travaux, les salles du 1er étage du bâtiment Renaissance seront ouvertes au public, en complément du 3ème étage avec le projet d'y exposer des œuvres majeures, dont celle de Thomas COUTURE.

Notre *parc Jean-Jacques Rousseau* à ERMENONVILLE, sera au cœur de la célébration du tricentenaire en 2012 de la naissance du philosophe. Les travaux de rénovation du patrimoine bâti du parc commencés en 2011, restitueront le Parcours de promenade du Marquis René de GIRARDIN créé au XVIIIème siècle, ainsi que la lisibilité des inscriptions gravées des monuments jardins, témoignages précieux de la philosophie des Lumières.

La démarche de labellisation du parc Jean-Jacques Rousseau en « Centre culturel de rencontre européenne » entreprise l'année dernière, permettra non seulement de poursuivre durablement la politique ambitieuse de restauration et d'aménagement du parc, mais aussi de valoriser le caractère patrimonial du site et d'inscrire ce monument dans un développement culturel et artistique innovant autour de la philosophie, des arts, des sciences et du paysage. En outre, les projets culturels de célébration que le département a labellisés en 2011, animeront la vie culture de l'Oise durant toute l'année 2012.

C'est à partir de ce nouveau cadre que le rapport 601 qui suit et que je soumets à vos délibérations vous est présenté.

Pour votre complète information vous trouverez repris ci-après l'ensemble des crédits correspondant à la mission 08 – Culture :

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	7.882.562	392.200

Section d'investissement (en €)	Dépenses Rece	
Total	6.060.771,58	412.000
Crédits budgétaires gérés sous AP	5.765.271,58	
Crédits budgétaires gérés hors AP	295.500	412.000

Demandes d'AP en €	5.650.000

		Fonctionnem	ent (en €)	Investissem	ent (en €)	AP (en €)
	Programmes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
08-01	Soutien à la vie culturelle	5.956.482	130.000	44.652,86	-	-
08-02	Musée départemental	228.250	7.000	3.440.000	412.000	5.650.000
08-03	Médiathèque départementale	515.500	6.600	10.000	-	-
08-04	Parc Jean-Jacques Rousseau	652.700	28.600	2.468.478	-	-
08-05	Service départemental d'archéologie	200.000	200.000	27.440,72	-	-
08-06	Archives départementales	329.630	20.000	70.200	-	
	TOTAL	7.882.562	392.200	6.060.771,58	412.000	5.650.000

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Dépenses obligatoires	826.880	80.000
Dépenses volontaires	7.055.682	5.980.771,58
Total	7.882.562	6.060.771,58

Yves ROME Sénateur Président du Conseil général de l'Oise

BUDGET PRIMITIF DE 2012

Objet: PRESENTATION DE LA MISSION 09 – SPORTS ET DE SES PROGRAMMES

Mes Chers Collègues,

Le sport est un phénomène sociétal portant des valeurs qui ne sont plus à démontrer : facteur de cohérence, d'intégration et d'innovations sociales mais également portant des valeurs éducatives, de respect, de fair-play et ayant un impact positif sur la santé. La pratique sportive se démocratise avec l'accès d'un public élargi, notamment pour les personnes handicapées, que ce soit dans le cadre des loisirs ou celui de la compétition. Le sport est un vecteur majeur d'accès à la citoyenneté et à la responsabilité, par le lien social qu'il crée et grâce à l'engagement des bénévoles notamment dans l'encadrement des clubs, des comités, des ligues et des fédérations sportives délégataires ou affinitaires.

Sur le plan national, le sport engendre chaque année un chiffre d'affaires supérieur à 33 milliards d'€, soit 1,8 % du PIB français, et génère directement ou indirectement plus de 300.000 emplois.

Quant à la pratique sportive, 25 millions de français (avec un âge moyen de 40 ans) déclarent pratiquer une activité physique et sportive de manière régulière, ce qui permet de réaliser une économie de 6 milliards d'€ par an au niveau des dépenses de santé par rapport à l'allongement de la vie mais surtout par une diminution des dépenses liées à la santé selon un rapport du Conseil National des Activités Physiques et Sportives (CNAPS) à ce sujet.

Le sport porte également le premier mouvement associatif français avec 2,5 millions de bénévoles œuvrant dans ces associations sportives, qui représentent 275.400 ETP (Equivalents temps plein).

Toutefois, le sport ne fait pas partie des compétences obligatoires dévolues aux départements et tous les échelons d'administration territoriale peuvent contribuer à la promotion et au développement des activités physiques et sportives. Ces caractéristiques n'ont pas échappé au législateur qui, dans la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, réserve aux collectivités territoriales dans leur ensemble la possibilité de continuer à accorder des subventions de fonctionnement dans ce domaine ainsi que dans ceux de la culture et du tourisme, tant il est vrai qu'à défaut du maintien de ces soutiens et de cette « compétence commune » la pratique sportive, la construction et la gestion des équipements seraient fortement compromises.

Avec 190.000 sportifs isariens licenciés dans 2.000 associations affiliées auprès de 70 fédérations, l'Oise est bien entendu un département où le sport contribue à l'éducation et à la stabilité de la jeunesse mais également à la santé de la population et à la cohésion sociale.

Au même titre que sur le plan national, le sport représente également le 1^{er} mouvement associatif isarien avec 35.000 bénévoles œuvrant dans les associations sportives, reflétant la force du bénévolat dans notre département.

Soucieux de faciliter l'accès à la pratique sportive pour tous, le département poursuit et renforce en 2012 son accompagnement en direction des associations sportives dans leurs démarches et leurs actions, avec un budget qui place l'Oise parmi les départements les plus sportifs de France.

Afin de rendre notre politique sportive encore plus efficiente, je vous propose de l'ordonner autour des **trois programmes suivants** :

- 09-01 Education, accessibilité et promotion de la pratique sportive,
- 09-02 Rayonnement et promotion du département,
- 09-03 Aménagement et animation du territoire.

Le premier programme est dirigé principalement vers le sport pour tous. Il nous permet de soutenir plus de 1.000 associations sportives isariennes et de contribuer ainsi à l'emploi de plus de 800 entraîneurs professionnels, à la pratique sportive de plus de 45.000 jeunes de moins de 18 ans et à l'intégration de sportifs handicapés dans les associations sportives.

Les dispositifs mis en œuvre au titre de ce programme passent également par les contrats d'objectifs conclus avec la soixantaine de comités sportifs départementaux, dont les comités scolaires, qui agissent essentiellement pour la promotion, le développement et le perfectionnement de leurs disciplines sportives réciproques.

Parce qu'elles bénéficient aux associations sportives de tous horizons, les aides octroyées contribuent à renforcer le bouclier social par le maintien et le développement d'activités physiques et sportives dans les communes rurales et le lien social que ces activités développent.

L'aide au sport de haut niveau constitue notre deuxième programme Rayonnement et promotion du département. Notre soutien permanent, en direction d'une soixantaine de clubs sportifs et de 138 sportifs individuels, permet d'avoir des résultats significatifs en portant les couleurs isariennes au plus haut niveau national et international. Le département compte chaque année de nombreux champions de France ainsi que des titres de champions d'Europe ou du Monde, comme Arnaud DEMARRE, tout nouvellement auréolé du titre de champion du monde espoirs en cyclisme.

Aboutissement final de ce soutien, tous les quatre ans et plus particulièrement, en 2012, à l'occasion des jeux olympiques de LONDRES, la délégation française des sportifs sélectionnés comptera sans nul doute un nombre important d'athlètes isariens.

Enfin, le dernier programme *Aménagement et animation du territoire* vise à diversifier la pratique sportive grâce notamment à un maillage important d'équipements et d'animations non seulement dans le cadre institutionnel des fédérations mais également vers une pratique à accès libre.

Ainsi, en complément de plus de 200 manifestations sportives soutenues chaque année, « l'Oise fête les sports » -manifestation unique en France sous ce format-, verra sa 6- édition implantée dans 15 communes. L'édition 2011 a permis la participation de 20.000 personnes, la découverte, l'initiation et les démonstrations de plus de 110 disciplines encadrées par 2.000 bénévoles de 340 associations.

Le deuxième programme d'équipements sportifs de proximité (ESP), débuté en 2011, est poursuivi. Il vient compléter les 51 équipements réalisés lors du premier programme et se conclura à l'horizon 2014 par la réalisation totale de 100 équipements sur l'ensemble du territoire isarien.

Une étude récente effectuée par la direction adjointe des sports montre que 85 % des jeunes, fréquentant de manière assidue nos ESP, sont satisfaits de l'ESP et 97 % d'entre eux disent qu'ils sont bien situés (enquête réalisée en juillet 2010 sur un échantillon de 754 personnes interrogées).

Concernant le projet de maison départementale des sports à CREIL, l'étude de marché sur les besoins réels des associations, confiée à la SAO, devrait se dérouler en 2012.

En dernier lieu, la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), conformément au code du sport qui en confère la compétence au département, poursuivra en 2012 sa phase opérationnelle dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Je vous précise que cette action s'effectuera sans incidence financière et ne fera donc pas l'objet d'un rapport au titre des dépenses obligatoires à la mission sport.

C'est à partir de ce nouveau cadre que le rapport **602** qui suit et que je soumets à vos délibérations vous est présenté.

Pour votre complète information, vous trouverez reprises ci-après, l'ensemble des dépenses auxquelles notre politique sportive volontaire nous conduit.

Section de fonctionnement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	7.272.600	-

Section d'investissement (en €)	Dépenses	Recettes
Total	2.824.569,49	715.000
Crédits budgétaires gérés sous AP	2.354.569,49	-
Crédits budgétaires gérés hors AP	470.000	715.000

Demandes d'AP en €	-
--------------------	---

		Fonctionnement (en €)		Investissement (en €)		AP (en €)
	Programmes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
09-01	Education, accessibilité et promotion de la pratique sportive	3.319.600	-	480.000	-	-
09-02	Rayonnement et promotion du département (haut niveau)	2.703.000	-	-	-	-
09-03	Aménagement et animation du territoire	1.250.000	-	2.344.569,49	715.000	-
	TOTAL	7.272.600	-	2.824.569,49	715.000	-

	Fonctionnement (en €)	Investissement (en €)
Dépenses obligatoires	-	-
Dépenses facultatives	7.272.600	2.824.569,49
Total	7.272.600	2.824.569,49

Yves ROME Sénateur Président du Conseil général de l'Oise